

LES ÉCHOS

Comité Technique du 26-09-2019

PLAN DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La **CFDT** note que la collectivité poursuit son effort dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme et met en place un dispositif qui concerne l'illettrisme mais aussi l'inclusion numérique, en passant par l'alphabétisation, le Français langue étrangère et la remise à niveau.

La **CFDT** note positivement le travail de repérage mis en place et le choix de parcours individualisés qui s'inscrivent dans la durée. En effet, un plan de formation sur 4 ans est programmé et en moyenne, les agents suivent une formation sur 2 ans.

La **CFDT** apprécie l'effort de clarification et de précisions rajouté dans le rapport au CT sur la formation d'acteur ressources humaines à cette problématique mais aurait souhaité qu'il soit clairement indiqué que ceci ne concernait que des agents volontaires comme il l'a été dit oralement à la réunion pré Comité Technique (CT).

La **CFDT** remercie d'avoir pris en considération les risques liés au dépistage à l'embauche d'un problème d'illettrisme. Si ce choix relevait d'une « bonne intention », il nous fait craindre un motif de refus d'embauche. En effet, bien souvent, nous constatons que les managers recherchent un agent immédiatement opérationnel sur le poste. L'accompagnement proposé à partir de la prise de poste nous semble plus adapté.

La CFDT souhaite que ce plan d'actions 2019-2021 réussissent pleinement et soit reconduit autant qu'il le sera nécessaire.

Vote : Administration : 13 voix Pour

Organisations syndicales : 9 voix Pour (**CFDT**, CGC, UNSA/UNICAT, CGT)
3 voix abstention (CFTC, SUD)

FO et FAFPT absents

CGT 2 représentants pour 3 voix

Avis favorable des organisations syndicales sur ce dossier.

ORGANISATION DE LA DIRECTION ADJOINTE DE L'EAU : MOSAIK

La **CFDT** ne comprend pas comment la Métropole peut produire une organisation de cette ampleur sans qu'elle soit mise en adéquation avec la PPI (plan pluriannuel d'investissement) future. On aurait pu s'attendre à des propositions de volume d'investissement même en termes de fourchette.

Dans le domaine de l'Eau, le taux de renouvellement des réseaux est plus faible à la Métropole de Lyon qu'en moyenne en France. Il n'y a aucune donnée dans le rapport. Un taux de 1% permet le renouvellement du réseau tous les 100 ans, la Métropole en est loin.

La **CFDT** reconnaît que la séparation Maitrise d'Ouvrage-Maitrise d'œuvre est un bon choix permettant de clarifier les responsabilités.

Pour autant, cette réorganisation engendre une spécialisation plus forte des agents et nécessite un travail conséquent sur les processus, sur l'articulation du travail entre agents, entre services, ou avec les autres directions de la Métropole. Dans le rapport au CT nous n'avons pas d'éléments sur ces processus futurs. La transversalité est absente.

Également absent de ce rapport, le détail de l'organisation qui permettra à cette direction de se saisir des nouvelles missions que sont GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et DECI (défense extérieure contre l'incendie).

La **CFDT** salue la création à terme de 16 postes mais s'interroge sur la non création de postes d'administratifs ou de catégorie C : qui fera les nouveaux marchés et qui ira sur le terrain ?

La **CFDT** s'interroge sur la pertinence d'un découpage en 2 territoires. Les éléments du dossier ne nous permettent pas de mesurer en quoi ce découpage sera plus pertinent et performant :

- Le fait d'avoir des responsables de subdivision qui vont devenir N+1 de leur ex collègues va poser des vrais problèmes.
- On perd en proximité et en relations approfondies avec les maires.
- Un principe important à développer est celui de la subsidiarité : permettre la prise de décision au plus près du terrain.
- Les subdivisions manquent de ressources par rapport à l'autorité organisatrice, ce qui laisse à penser que l'externalisation va augmenter.

Vote : Administration : 9 voix Pour

Organisations syndicales : 11 voix CONTRE (**CFDT**, UNSA/UNICAT, CGT, CFTC, SUD)

0 voix Pour

1 voix abstention (CGC)

FO et FAFPT absents

CGT 2 représentants pour 3 voix

Avis favorable des organisations syndicales sur ce dossier.

TEOM-CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE ET D'UNE RÉGIE DES DÉCHETS:

La **CFDT** a bien entendu que la création de cette régie est en lien avec une nécessité juridique et comptable.

Des questions restent en suspens : Quelle sera la composition du conseil d'exploitation : les statuts de la régie devant déjà être prêts, il serait souhaitable de les fournir aux organisations syndicales et de les informer sur les pouvoirs du conseil d'exploitation dans les domaines suivants : stratégie, budget, choix par rapport à la dette, investissement...

Il aurait été souhaitable de disposer de la fiche de poste de directeur adjoint déchets car le cumul des postes directeur Eau, directeur Déchets et directeur Régie ne nous semble pas très réaliste, sauf à basculer une partie des fonctions sur les adjoints.

La **CFDT** souligne l'anticipation faite avec la création de 13 postes qui seront pourvus en fonction des besoins, mais regrette qu'il ne s'agisse que renforts ponctuels, donc de postes non pérennes. La **CFDT** invite la collectivité à être réactive et espère que suite à constat de besoins, le recrutement sera effectué rapidement car dans l'intervalle se sont les agents en poste qui absorberont le surcroît d'activité et donc auront des conditions de travail dégradées.

Vote : Administration : 10 voix Pour

Organisations syndicales : 1 voix POUR (CGC)

8 voix Abstention (**CFDT**, UNSA/UNICAT, CGT,

3 voix Contre (SUD, CFTC)

FO et FAFPT absents

CGT 2 représentants pour 3 voix

Avis défavorable des organisations syndicales sur ce dossier.

DSHE : TERRITOIRES SUR LYON –NOUVEAU DÉCOUPAGE

Information donnée au CT, non inscrite à l'ordre du jour

La directrice de la DSHE informe les membres du CT du projet de redécoupage des territoires sur la Ville de Lyon.

En Janvier 2020, Lyon sera découpé en 2 territoires : Rive droite : Lyon 1, 2, 4,5 ,9

Rive gauche : Lyon 3, 6, 7,8.

Version officielle, les nouveaux directeurs/trices seront recrutées suite à publication des postes, entretien avec la délégation, tests avec un cabinet de recrutement, entretien avec le directeur général des services.

Est annoncé : aucune suppression de postes, pas de changement pour les équipes de cadres et de terrain.

Cette décision est motivée par le besoin d'interlocuteurs moins nombreux sur des dossiers communs comme la prévention spécialisée, la petite Enfance... et des dossiers qui ne correspondent pas aux limites géographiques des arrondissements (Carte scolaire, Insertion, logements ...).

La délégation n'envisage de passer ce dossier en CT pour avis, car ne concerne que 2 agents. D'où l'information faite ce jour en séance après demande des organisations syndicales en réunion sur la méthodologie bilan des réorganisations des maisons de la métropole le 10 septembre.

Pour les organisations syndicales, toute réorganisation relève du CT. D'après les textes, le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur **les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences et les projets de statuts particuliers.**

La **CFDT** a demandé qu'une information soit faite auprès de l'ensemble des agents afin d'être transparent sur ce projet, d'éviter les interrogations et inquiétudes qu'engendrent tous projet de réorganisation.

Prochain CT : 17 octobre 2019